



QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Association loi de 1901

(27 avenue Alfred de Musset, Montesson La Borde)

La circulation de transit doit emprunter la RD 121 pour traverser le Quartier de La Borde

Le Tribunal Administratif en a décidé autrement ⁽¹⁾

(1) Voir notre bulletin d'information n° 28 du 20 octobre qui vous informait de la décision du Tribunal Administratif d'annuler le plan de circulation actuel.

Nous refusons que par cette décision la circulation de transit envahisse les rues de La Borde alors que les rues voisines des Dix Arpents sont protégées.

Ce qui est inacceptable à SARTROUVILLE l'est également à MONTESSON

Nos actions légales contre cette décision

1 - Une requête en interprétation

a été déposée fin octobre auprès du Tribunal Administratif.

Le Tribunal affirme :

- « que la réglementation (les 5 arrêtés) conduit les véhicules circulant sur le quai de la Seine en provenance de Sartrouville et souhaitant rejoindre la Départementale 121, à ne pouvoir emprunter que le boulevard Léon Blum.

- qu'ainsi les arrêtés attaqués ont eu pour effet d'accroître de plus de 150% le flux de circulation boulevard Léon Blum ».

Nombre de personnes ne comprennent pas ces affirmations. Nous considérons qu'elles sont erronées. C'est pourquoi nous demandons au Tribunal de s'expliquer.

2 - Une requête en omission de statuer

a été déposée début décembre auprès du Tribunal Administratif

Le Tribunal a totalement ignoré notre mémoire de 57 pages. C'est pourquoi nous demandons au Tribunal qu'il reconnaisse cette omission et statue sur le contenu de notre mémoire.

3 - Une requête en appel du jugement

va être déposée avant le 18 décembre auprès de la Cour Administrative d'Appel.

Ce jugement ne tient pas compte de l'origine de la circulation de transit. C'est pourquoi nous demandons sa révision.

et si nécessaire, nous manifesterons.

INTERROGEZ LES MEMBRES DU BUREAU.

Michel ANGERARD (22, rue Corneille)
Christian BACHELET (40, avenue Messenger)
Michel CARRARA (36, rue Corneille)
Jacques PERDEREAU (3, avenue Molière)
Didier LECLERCQ (21, avenue Auber)

Jean-Henri BATMALE (27, avenue A. de Musset)
Alain BRUCHET (23, avenue Schoelcher)
Guy MANCEL (2A, avenue Honoré de Balzac)
Aimé LAURENT (5, avenue Molière)

Nous avons besoin de votre cotisation

Nom :

Prénom :

Signature :

Rue :

Je verse 50 F ouF pour adhérer ou renouveler ma cotisation pour l'année 1997.